



POUR SE DÉFENDRE,

POUR LE SERVICE PUBLIC,

VOTER ET FAIRE VOTER POUR LA LISTE SNESUP AU CTPU

au plus tard le 4 Février avant 12h, date d'arrivée au MESR

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, après le Pacte Recherche et la loi LRU, les attaques contre le service public se multiplient. Elles visent à sa déstructuration et à sa complète recomposition : mise en concurrence des établissements et des personnels, extension de la précarité, concentration des pouvoirs entre les mains des seuls exécutifs d'établissements (recrutements, gestion de carrières, charges de travail, individualisation forcenée des salaires par les primes, notamment avec la PES...). Au-delà, ce sont les fondements de la Fonction Publique qui sont mis en péril (loi mobilité, RGPP...). Le SNESUP mène, avec tous les personnels, un combat résolu contre cette politique et ses prolongements : décret CNRS, création des Alliances (santé, SHS...), grand emprunt, réforme de la formation et du recrutement des enseignants de premier et second degrés...

S'appuyant sur les luttes de l'année passée, **l'action du SNESUP au CTPU a contraint le gouvernement à modifier ses projets initiaux concernant le statut des enseignants chercheurs et le CNU**. La présence au CTPU de nombreux représentants du SNESUP-FSU, première organisation représentative de l'enseignement supérieur, est le gage d'une défense efficace de tous les collègues, de leurs statuts et du service public d'Enseignement supérieur et de recherche.

Professeur ou Maître de Conférences (hors Médecine), titulaire ou stagiaire, vous êtes électrice ou électeur au CTPU. Vous devez avoir reçu par courrier postal ou dans votre boîte aux lettres professionnelle les documents de vote. Si ce n'est pas le cas, faites-vous connaître auprès de votre établissement.

Il faut voter pour ce scrutin dès maintenant ! Faute de quorum, il faudrait – comme pour le CTPMESR – un second tour.

Au CTPU, votez et faites voter pour la liste présentée par le SNESUP-FSU

Prolonger les luttes de l'an dernier, voter et exiger :

- **La création des emplois statutaires de la Fonction publique d'Etat répondant aux besoins d'enseignement et de recherche ;**
- **La garantie des libertés scientifiques et pédagogiques, le droit effectif à la recherche pour tous, ainsi que le droit à la formation pédagogique initiale et continue intégrée au service ;**
- **Une revalorisation salariale pour tous plutôt que des primes pour quelques uns ;**
- **L'amélioration des carrières et des taux de promotion, ainsi que des conditions de travail.**